

**Demande individuelle d'inscription sur la LEC au titre de l'article L.20 II.
(radiation en méconnaissance de L. 18)**

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE

DEMANDE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Cadre réservé au requérant à remplir intégralement

Je, soussigné(e) :

- **NOM DE FAMILLE** (en lettres majuscules) :

- **NOM D'USAGE** :

- **Prénoms** :

- **Date et lieu de naissance** :

- **Adresse du domicile** (en lettres majuscules, ville et pays):

Demande à être inscrit(e) sur la liste électorale consulaire de (ville et pays):

Date et signature de l'électeur(trice)

**ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION RELATIVE AUX CONDITIONS DE
RADIATION**

Cadre réservé au consulat général ou à l'ambassade de France

Je, soussigné(e) :

*ai l'honneur de faire savoir au Tribunal d'instance de Paris que cet(te) électeur(trice) a été radié(e)
de la liste consulaire de :*

Par le poste, en raison de (motif de radiation) :

Un courrier de radiation a été adressé le : à l'adresse connue de l'électeur (courriel
ou adresse physique) et aucun recours administratif n'a été formé

le cas échéant, le courrier a été retourné au poste

Si possible, joindre courrier et copie du retour (courriel, enveloppe)

Par l'INSEE, en raison de (motif de radiation):

Date, signature et cachet

A adresser, accompagné d'une copie de la pièce d'identité de l'électeur(trice), au :

Tribunal d'Instance de Paris

Parvis du Tribunal de Paris

75017 Paris, France

election.ti-paris@justice.fr

Attention : tous les champs sont à renseigner obligatoirement

Cadre réservé au Tribunal d'Instance

JUGEMENT

() Vu la demande d'inscription sur une liste électorale consulaire ;

Vu l'attestation de l'administration relative aux conditions de radiation ;

Vu le décret n°2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant
application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 et l'article L.20 II. du code électoral ;

Attendu que la demande a été examinée ; qu'il convient d'y faire droit / de la rejeter.

PAR CES MOTIFS

Statuant en matière électorale et en dernier ressort,

Autorise () l'inscription immédiate de la partie requérante;

() le maintien de la radiation de la partie requérante ;

Dit que le présent jugement sera notifié aux parties intéressées.

Fait à Paris, le
Le Greffier

20....

Le Président délégué au Tribunal d'Instance de Paris